

A. Quêtes

1. Quêtes en vigueur en 2025

QUÊTES OBLIGATOIRES

Toutes ces quêtes sont obligatoires (voir le décret N. 1/05 sur les collectes commandées). Nous vous demandons de faire remise des sommes perçues dans les huit jours qui suivent la date de la quête commandée. Cette remise doit se faire intégralement pour les Œuvres pastorales du Pape et l'Évangélisation des peuples. En ce qui concerne les Lieux saints, la remise doit être faite pour au moins la moitié des sommes recueillies.

- | | |
|---------------------------------|---|
| 1. Lieux saints : | 18 avril 2025 – Vendredi saint |
| 2. Œuvres pastorales du Pape : | 24 et 25 mai 2025 – 6 ^e dimanche de Pâques |
| 3. Évangélisation des peuples : | 19 et 20 octobre 2025 – 29 ^e dimanche du temps ordinaire |

AUTRE QUÊTE

Le temps du carême est réservé à la collecte faite par l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (OCCDP).

- | | |
|----------------------------|---|
| 4. Développement et Paix : | 5 et 6 avril 2025 – 5 ^e dimanche du carême |
|----------------------------|---|

VERSEMENT

Le produit de la quête pour les Lieux saints (quête n° 1) doit être envoyé à l'économat diocésain qui se charge de le transmettre au Commissariat de Terre Sainte à Ottawa. Il en est de même pour la collecte destinée aux Œuvres pastorales du Pape (quête n° 2) dont le produit est acheminé à Rome. Pour ces deux quêtes, les chèques doivent libellés à l'ordre de l'**Archevêché de Rimouski**. En ce qui concerne les quêtes pour l'Évangélisation des peuples (quête n° 3) et Développement et Paix (quête n° 4), on demande de transmettre leur produit directement aux oeuvre concernées :

Oeuvre pontificale de la propagation de la foi

175, rue Sherbrooke Est
Montréal, QC H2X 1C7

1-866-844-1929 (sans frais)

Développement et Paix

1073, boul. René-Lévesque Ouest
Québec, QC G1S 4R5

418-683-9901

2. Quêtes abolies

QUÊTES FACULTATIVES

Ces quêtes diocésaines demeurent abolies parce qu'elles sont acquittées par un *per capita* (voir le décret N. 1/05 sur les collectes commandées). Il est toutefois recommandé d'en faire des quêtes pour les besoins de la paroisse et d'en conserver les revenus pour compenser le per capita.

- | | |
|------------------------------------|---|
| 5. Œuvres diocésaines : | 14 et 15 juin 2025 – 3 ^e dimanche de juin |
| 6. Besoins de l'Église du Canada : | 27 et 28 septembre 2025 – 27 ^e dimanche du temps ordinaire |
| 7. Services interdiocésains : | 15 et 16 novembre 2025 – 3 ^e dimanche de novembre |